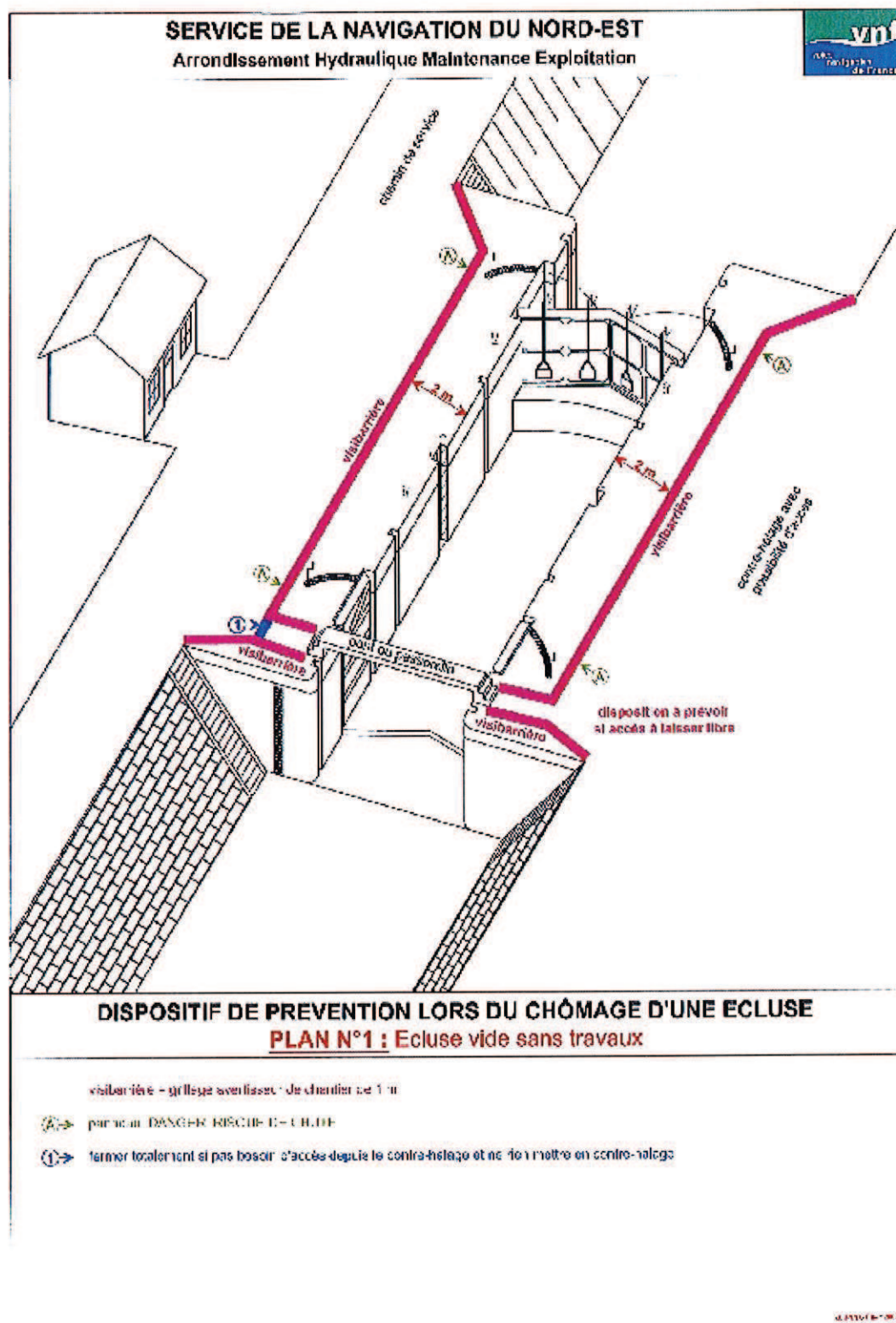
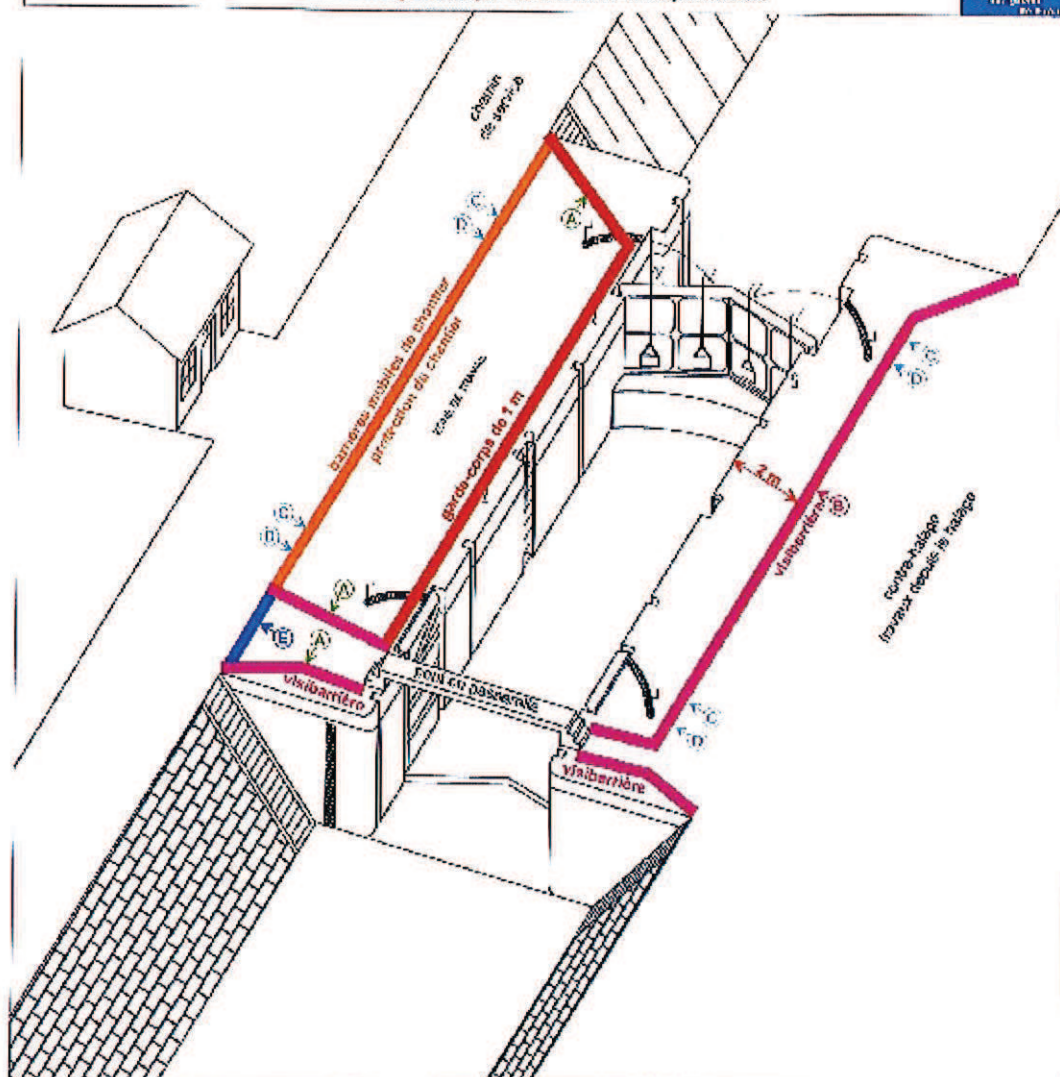






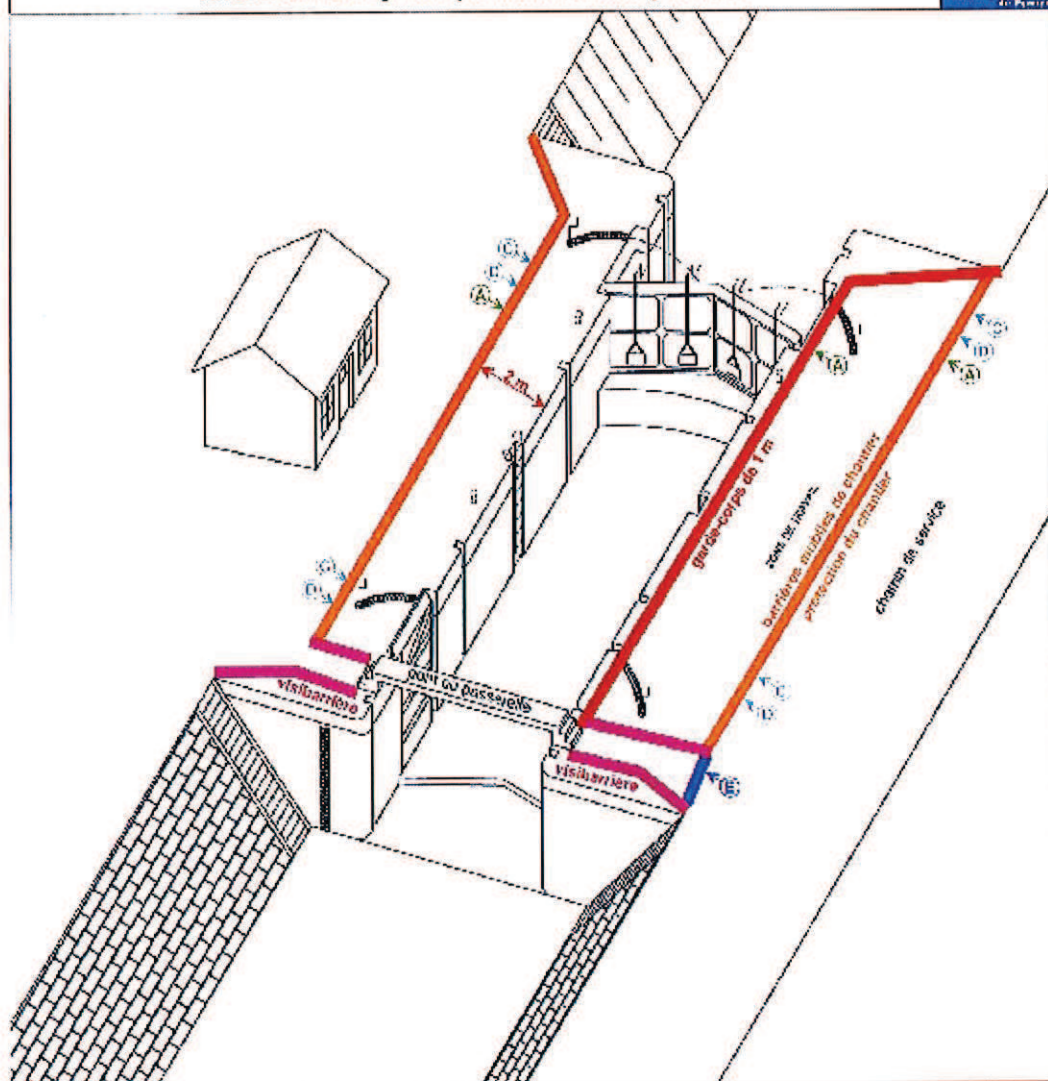
DISPOSITIF DE PREVENTION LORS DU CHÔMAGE D'UNE ECLUSE
PLAN N°2 : Ecluse en travaux, avec ou sans maison de service côté halage

visibarière = gillage avec essai de chantier de 1 m

garde-corps de 1 m ou lamelle mobile ancrée

- A → protection sur tout le périmètre du chantier contre les chutes au minimum de plus de 3 mètres, avec barrières mobiles de chantier ancrées au sol, devant résister à une pression de 150 kg
- B → si besoin de laisser ouvert le pont ou la passerelle, visibarière à 2 m du couronnement
- C → chemin de service ou pont
- D → côté de chaque direction
- E → suivant le besoin

SERVICE DE LA NAVIGATION DU NORD-EST
Arrondissement Hydraulique Maintenance Exploitation



DISPOSITIF DE PREVENTION LORS DU CHÔMAGE D'UNE ECLUSE
PLAN N°3 : Ecluse en travaux et maison de service en contre-halage

visibarière = grillage acierlaminé de chantier de 1 m

garde-corps de 1 m ou barrière mobile portée

- (A) ➤ protection en bordure du chemin contre les chutes en hauteur de plus de 2 m, et, avec des lames métalliques de chantier, avec les ou sans, devant résister à une poussée de 150 kg
- (B) ➤ si besoin de laisser ouvert, le pont ou la passerelle : visibarière à 2 m du chemin de service
- (C) ➤ chantier fermé au public
- (D) ➤ pour l'arrêt des véhicules
- (E) ➤ ouvert à l'arrêt

8 MAR 2014 12:09